



MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS XAVIER DE BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que:

Le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2026, est maintenant terminé et déposé au bureau municipal et que toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau;

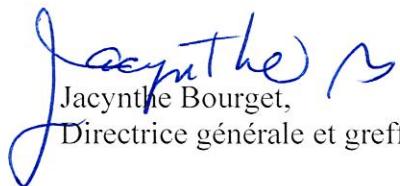
Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus;

Que le paiement des taxes mentionnées audit rôle doit être effectué en 6 versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

1er versement :	05 mars	2026
2 ^e versement :	23 avril	2026
3 ^e versement :	04 juin	2026
4 ^e versement :	06 août	2026
5 ^e versement :	17 septembre	2026
6 ^e versement :	22 octobre	2026

Toutefois, toutes les taxes sont exigibles et payables en un seul versement, soit le 05 mars 2026 si le montant dû est de moins de 300,00\$.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 22^e jour de janvier 2026.


Jacynthe Bourget,
Directrice générale et greffière trésorière